SOMMAIRE1

Arrêt prononcé par une chambre

Danemark: journaliste condamné pour avoir diffamé deux juges non professionnels (article 71 § 1 du code pénal du Groenland)

ARTICLE 10 DE LA CONVENTION

- 1. Ingérence d'autorités publiques dans l'exercice de la liberté d'expression du requérant non contestée.
- 2. Ingérence « prévue par la loi » et tendant à un but légitime : protection de la réputation d'autrui et, indirectement, sauvegarde de l'autorité et de l'impartialité du pouvoir judiciaire.
- 3. Nécessité de l'ingérence marge d'appréciation de l'Etat allant de pair avec un contrôle européen examen de l'arrêt incriminé à la lumière de l'ensemble de l'affaire affaire appelant à mettre en balance les impératifs des fins légitimes avec ceux d'une libre discussion de problèmes d'intérêt public.
- 4. Article du requérant renfermant deux éléments : l'un concernait la composition de la cour vu la participation des juges non professionnels à une affaire contre leur employeur, le gouvernement local ; l'autre touchait personnellement lesdits juges et les accusait d'avoir voté (en faveur du gouvernement local) comme employés plutôt qu'en juges indépendants et impartiaux.
- 5. Intérêt légitime de l'Etat à protéger la réputation des deux juges non professionnels n'entrant pas en conflit avec l'intérêt du requérant à pouvoir contribuer à une libre discussion publique condamnation litigieuse: fut provoquée uniquement par le second élément, ne tendait pas à restreindre la liberté, garantie par la Convention, de critiquer publiquement la composition de la cour et n'a pas abouti à limiter cette liberté en pratique.
- 6. Contexte politique dans lequel s'était inscrite l'affaire plaidée devant les juges non professionnels non pertinent.

Conclusion: non violation (unanimité).

RÉFÉRENCES À LA JURISPRUDENCE DE LA COUR

8. 7. 1986, Lingens ; 24. 5. 1988, Müller et autres

^{1.} Rédigé par le greffe, le présent sommaire n'engage pas la Cour.

PUBLICATIONS DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

PUBLICATIONS OF THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS

Série A : Arrêts et décisions Series A : Judgments and Decisions

Vol. 149

AFFAIRE BARFOD ARRET DU 22 FEVRIER 1989

BARFOD CASE
JUDGMENT OF 22 FEBRUARY 1989

GREFFE DE LA COUR REGISTRY OF THE COURT CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE STRASBOURG

1989